
 GESTION LOCATIVE	PRIX en euros			PRIX en euros	
	HT	TTC		HT	TTC
Honoraires de base (à la charge du propriétaire) Tranches, sur la base du total des encaissements mensuels . De 0 € à 600 € . De 600,01 € à 1200 € . Plus de 1200 €	7,00%	8,40%	Honoraires annexes propriétaires - suite - Gestion comptable des SCI (par SCI et par an)	450 € à 1 000 €	540 € à 1 200 €
	6,00%	7,20%	Honoraires de négociation pour augmentation de loyer d'habitation ou commercial (à la charge du propriétaire) - Base d'augmentation annuelle de loyer	20%	24%
	5,50%	6,60%	Honoraires travaux - Etude, appel d'offres, consultation des entreprises, gestion financière, administrative et comptable et suivi des travaux (en % du montant H.T) - avec maître d'œuvre - sans maître d'œuvre	3,50% 6,50%	4,20% 7,80%
Honoraires annexes propriétaires - Honoraires de Garantie des Loyers Impayés (base total encaissements) - Frais pour établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers (par an et par immeuble géré) - Frais de déclaration de TVA (par trimestre et par immeuble) - Traitement de loyer impayé (à la charge du locataire par application de la clause pénale du bail)	2,50%	3,00%	Honoraires de vacation et d'actes divers - Taux horaire	118,33 €	142 €
des baux conclus avant la loi ALUR du 24.03.14	26,67 €	32 €	Honoraires annexes locataires - Frais d'envoi de quittance (à la demande du locataire pour envoi à domicile de la quittance, pour les baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989)	3,34 €	4 €
. Rappel pour loyer impayé baux commerciaux (majoration clause pénale)	145,83 €	175 €	- Frais pour chèque ou prélèvement impayé	33,33 €	40 €
. Complément majoration clause pénale	Suivant clause pénale du bail		- Protocole d'accord locaux d'habitation	375 €	450 €
 LOCATION	PRIX en euros			PRIX en euros	
	HT	TTC		HT	TTC
Honoraires location habitation : Part locataire zones très tendues .Honoraires de location .Honoraires état des lieux	10 €/m ² 2,5 €/m ²	12 €/m ² 3 €/m ²	Honoraires de rédaction d'actes, de renouvellement ou de révision de bail commercial ou exclusivement professionnel (à la charge du locataire)		
Part propriétaire : . Honoraires de location y compris honoraires état des lieux	1 mois de loyer H.T		1 - Nouveau bail / Protocole de résiliation - base loyer annuel HT et hors charges - Minimum perçu	4,50% 1 800 €	5,40% 2 160 €
Honoraires de rédaction d'avenant de bail ou de renouvellement de bail d'habitation	240 €	288 €	2 - Renouvellement de bail - base loyer annuel HT et hors charges - Minimum perçu	3,50% 1 800 €	4,20% 2 160 €
Honoraires de location et de rédaction d'actes des boxes, parkings, garages et caves A la charge du locataire	240 €	288 €	3 - Avenant de révision triennale - Honoraires	540 €	648 €
Honoraires de location des locaux commerciaux et professionnels (à la charge du locataire ou du propriétaire) Sur le loyer annuel HT et hors charges	30%	36%			

TRANSACTION	PRIX en euros			PRIX en euros	
	HT	TTC		HT	TTC
<u>Honoraires de vente sur locaux d'habitation</u> - Prix < à 150 000 € - Prix > à 150 000 € (à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat)	5,00% 4,17%	6% 5%	<u>Honoraires de vente sur terrains à bâtir ou locaux commerciaux</u> - Idem honoraires de vente sur locaux d'habitation (à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat) Honoraires d'estimation - Forfait selon l'importance du bien	333,33 € à 1 250 €	400 € à 1 500 €
COPROPRIETE	PRIX en euros			PRIX en euros	
	HT	TTC		HT	TTC
<u>Prestations invariables</u> - Rémunération forfaitaire (par lot principal / an) - Minimum par immeuble	233,34 € à 460 € 4 500 €	280 € à 552 € 5 400 €	<u>Travaux - suite</u> - Suivi des travaux votés en AG sans responsabilité maîtrise d'œuvre (% du montant HT) . Travaux < 50 K€ H.T . Travaux de 50 K€ à 100 K€ H.T . Travaux > 100 K€ H.T	3,00% 2,75% 2,50%	3,60% 3,30% 3,00%
<u>Prestations variables</u> - Prise en charge immeuble (par lot principal) . Minimum par immeuble	gratuit		<u>Frais financiers et comptables</u> - Fonds placés au profit de la copropriété (% par an du capital placé, cumul trim.)	1% HT/an du capital placé	
<u>Barème horaire applicable à toutes les prestations au temps passé</u> - Heures non ouvrables . Directeur ou gestionnaire . Assistante - Heures ouvrable (taux horaire) . Directeur ou gestionnaire . Assistante - Gestion des sinistres	148,33 € 92,50 € 118,33 € 77,50 € Temps passé	178 € 111 € 142 € 93 € Temps passé	<u>Procédures hors impayés</u> - Ouverture procédure et constitution dossier avocat - Suivi du dossier avocat <u>Prestations individuelles</u> - Procédures impayés . Mise en demeure . 2 ^{eme} relance . 3 ^{eme} relance . Protocole d'accord . Dossier transmis à l'huissier . Constitution du dossier transmis à l'avocat . Suivi du dossier avocat par trimestre - Mutations . Prestation pour l'établissement de l'état daté (vendeur) . Opposition sur vente (vendeur) . Tenue de compte vendeur (par an) . Frais pour chèque ou prélèvement impayé	316,67 € Temps passé 40 € 40 € 40 € 150 € 121,66 € 316,67 € 78,33 € 466,66 € 158,33 € 15 € 33,33 €	380 € Temps passé 48 € 48 € 48 € 180 € 146 € 380 € 94 € 560 € 190 € 18 € 40 €
<u>Assemblées générales et conseils syndicaux</u> - Tenue CS ou/et AG hors heures ouvrables - Location de salles (locaux IMODAM)	180 €	216 €			
<u>Travaux</u> - Gestion financière, administrative et comptable des travaux votés en AG (% du montant HT) . Travaux < 50 K€ H.T . Travaux de 50 K€ à 100 K€ H.T . Travaux > 100 K€ H.T (avec un forfait minimum de 250€ HT)	3,50% 3,25% 3,00%	4,20% 3,90% 3,60%			

NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire.